

## extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DEL-10042018-10

**Nombre de conseillers:**

- en exercice: 22
- présents: 20
- absents: 2
- procurations: 2
- votants: 20

L'an **deux mille dix-huit**,

le **dix avril à vingt heures trente**,

le Conseil Municipal de la Commune de Bram, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudie Méjean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: **3 avril 2018**

**Objet:**

**Approbation du compte administratif du budget général de la commune pour l'année 2017**

**Présents:**

Claudie Méjean, André Cathala, Jérôme Darfeuille, Muriel Denuc-Guichet, Éric Misse, Annie Allabert, Marjorie Andreu, Xavier Beaujard, Sylviane Bonfrate, Laurent Fau, Jean-Luc Gionco, Florian Grimmonpré, Maryse Joubé, Louis Larraury, Catherine Lassalle, Pascale Rastouil, Anne-Marie Rigoudy, Roselyne Rios, Laurent Vézinhet, André Viola.

**Absents:**

Véronique Garrigues a donné procuration à Claudie Méjean.  
Hélène Boyer a donné procuration à Pascale Rastouil.

**Secrétaire de séance:** Florian Grimmonpré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte administratif,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte administratif,

Considérant que le budget général de la commune a été adopté lors du conseil municipal du 31 mars 2017 et a fait l'objet d'une décision modificative lors du conseil municipal 29 juin 2017,

Madame le Maire présente à l'assemblée le Compte Administratif 2017 de la commune:

- dépenses de fonctionnement: ..... - 2 830 237,34 €
- recettes de fonctionnement: ..... + 3 392 354,71 €
- excédent de fonctionnement: ..... + 562 117,37 €

- dépenses d'investissement: ..... - 1 866 007,23 €
- recettes d'investissement: ..... + 1 513 359,81 €
- déficit d'investissement: ..... - 352 647,42 €

- Résultat de l'exercice: ..... + 209 469,95 €

- excédent de fonctionnement 2016: ..... + 398 162,69 €

Certifié exécutoire pour avoir été:

- transmis au contrôle de légalité le: *11/04/18*
- publié le: *11/04/18*
- notifié le: .....

- excédent d'investissement 2016: ..... + 183 988,77 €

Restes à réaliser:

- dépenses d'investissement: ..... - 1 492 580,50 €

- recettes d'investissement: ..... + 957 235,00 €

Estimation du résultat global de clôture avec restes à réaliser: ..... + 256 275,91 €

Après l'exposé, la présidence est cédée à Monsieur André Cathala, adjoint au Maire, Madame le Maire quitte la séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
à la majorité,

**Approuve** le Compte Administratif de l'exercice 2017 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
*Au registre sont les signatures.*

Pour extrait certifié conforme

**Claudie Méjean,**

Maire

